

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/8
	Révision n°: 3
ECOLAGRESS® PAE	Date : 29/05/2015
	Remplace la fiche : 13/06/2013
	303150-303160

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26
ipc@ipc-sa.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **ECOLAGRESS® PAE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dégraissant puissant pour graisses cuites et carbonisées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Met Corr. 1, H290

Skin Corr. 1A, H314

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger : **GHS05**

Mention d'avertissement : **DANGER**

Identificateur du produit : **HYDROXYDE DE SODIUM**

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/8
	Révision n°: 3
ECOLAGRESS® PAE	Date : 29/05/2015
	Remplace la fiche : 13/06/2013
	303150-303160

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 34590-94-8 EC : 252-104-2 REACH : 01-2119450011-60	ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENEGLYCOL	Non classé Nota [1]	< 10
INDEX : 011-002-00-6 CAS : 1310-73-2 EC : 215-185-5 REACH : 01-2119457892-27	HYDROXYDE DE SODIUM	C R35 Skin Corr. 1A, H314	< 5
	<i>Limites de concentration spécifiques</i>	(0.5 =< C < 2) Xi R36/38 (2 =< C < 5) C R34 (C >= 5) C R35 (0.5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0.5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314	
Pour le texte complet des phrases R/H/EUH Mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16 [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail			

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Effets aigus d'inhalation

Aucune donnée n'est disponible.

Effets aigus de peau

Provoque de graves brûlures.

Effets aigus des yeux

Brûlures profondes graves.

Effets aigus de voie orale

Brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/8
	Révision n°: 3
ECOLAGRESS[®] PAE	Date : 29/05/2015
	Remplace la fiche : 13/06/2013
	303150-303160

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie à proximité, tous les agents d'extinction sont autorisés.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour les non secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau, sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Equipements et procédures recommandés

Pour la protection individuelle, voir le § 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Température : 5 – 40°C.

Matières à éviter

Oxydants puissants, acides (forts).

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/8
	Révision n°: 3
ECOLAGRESS® PAE	Date : 29/05/2015
	Remplace la fiche : 13/06/2013
	303150-303160

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	2
France	VME (mg/m ³)	2
Ether Méthylque du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308
UE	IOELV TWA (ppm)	50
France	VME (mg/m ³)	308
France	VME (ppm)	50

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme – effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme – effets locaux, inhalation	1 mg/m ³
Ether Méthylque du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme – effets systémiques, cutanée	66 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme – effets systémiques, inhalation	310 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme – effets systémiques, orale	1.87 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme – effets systémiques, inhalation	37.2 mg/m ³
A long terme – effets systémiques, cutanée	15 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	19 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1.9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	190 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	70.2 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	7.02 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2.74 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	4168 mg/l

Belgique (20/05/2011 - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 mars 2002)

CAS	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	VLE courte-ppm	VLE courte-mg/m ³	Classification additionnelle
1310-73-2	*	2	*	*	M
34590-94-8	50	308	*	*	D

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter des gants de protection en PVC, résistant chimiquement (selon la norme Européenne EN 374 ou équivalent).
Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.

Protection du corps

Porter des vêtements de protection appropriés (EN 13034).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/8
	Révision n°: 3
ECOLAGRESS® PAE	Date : 29/05/2015
	Remplace la fiche : 13/06/2013
	303150-303160

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Incolore à jaune clair
Odeur	: Citron
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 12-13 (10 g/l)
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.05 -1.07 g/cm ³
Hydrosolubilité	: Eau : 100 %
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV	: 8.90 %
-----	----------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au §7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/8
	Révision n°: 3
ECOLAGRESS® PAE	Date : 29/05/2015
	Remplace la fiche : 13/06/2013
	303150-303160

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	9500 mg/kg
ATE CLP (voie cutanée)	9500 000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH : 12-13 (10 g/l)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite.

pH : 12-13 (10 g/l)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé

Danger par aspiration

Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Non classifié selon 1272/2008CE.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	145 mg/l
CE50 Daphnie 1	40.4 mg/l
Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1919 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1 Substances

HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.2.2 Mélange

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1 Substances

HYDROXYDE DE SODIUM (1310-73-2)

Non bioaccumulable.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France N° vert : 0 800 38 19 26

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/8
	Révision n°: 3
ECOLAGRESS® PAE	Date : 29/05/2015
	Remplace la fiche : 13/06/2013
	303150-303160

SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets/Produits non utilisés

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Code des déchets

20 01 29* - Détergents contenant des substances dangereuses.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 1824

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

HYDROXYDE DE SODIUM, EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 8

RID : Classe 8

IMDG : Classe 8

IATA : Classe 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

RID : III

IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.



SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/8
	Révision n°: 3
ECOLAGRESS® PAE	Date : 29/05/2015
	Remplace la fiche : 13/06/2013
	303150-303160

SECTION 15 : Informations réglementaires (suite)

15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Moins de 5 % de : agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, phosphonates.

Parfum

15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

Régime : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

Rayon : Rayon d'affichage en Kilomètres.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Conformément aux Directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations



Symbole(s) de danger

: Corrosif

Contient du

: HYDROXYDE DE SODIUM

Phrase(s) de Risque

: R35 – Provoque de graves brûlures.

Libellés des phrases H, EUH et des phrases R figurant au paragraphe 3 :

H290 : Peut être corrosif pour les métaux

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions

R35 : Provoque de graves brûlures

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : Tous les § + référence

Fin du document